

N<sup>o</sup> 11.

Cf. n<sup>os</sup> 10, 46 et 191.

Cf. *Hiuan-tsang, Mém.*, t. I, p. 136.

N<sup>o</sup> 12.

Cf. n<sup>o</sup> 31 et tome III, p. 21-22.

C'est le *Cullapaduma jātaka* (*Jātaka*, n<sup>o</sup> 193). — Cf. Schiefner, *Indische Erzählungen* (Mélanges asiatiques tirés du *Bulletin de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg*, t. VIII, p. 129-135; [*Tibetan tales*, p. 291-295;] — *Kathā sarit sāgara*, trad. Tawney, t. II, p. 101, note; — *Daçakumāra çarita*, trad. Loiseleur-Deslongchamps (*Panthéon littéraire, Mille et un jours*, p. 643); — *Pañçatantra* de Benfey, t. II, p. 303.

Sur ce conte et sur les diverses formes sous lesquelles on le rencontre, voir la remarquable étude de G. Paris, *Die undankbare Gattin* (*Zeitschr. des Vereins für Volkskunde*, 13<sup>e</sup> année, 1903, p. 1-24 et 129-149). Voir aussi Benfey, *Pantschatantra*, vol. I p. 436 et suiv.

*Ken pen chouo yi ts'ie yeou pou p'i nai ye p'o seng che* (*Trip.*, XVII, 3, p. 68 v<sup>o</sup>-69 r<sup>o</sup>) : un roi avait quatre fils, nommés *Ta-tche* (Grande branche), *Fou-tche* (Branche secondaire), *Souei-tche* (Branche annexe), *Siao-tche* (Petite branche). Ils épousent des filles de princes voisins; ils sont bannis par leur père contre qui ils ont comploté; manquant de vivres en chemin, ils décident de tuer une de leurs femmes pour la manger; le plus jeune des frères, *Siao-tche*, voulant sauver la vie de sa femme, s'enfuit en l'emmenant avec lui; bien plus, il lui donne de sa propre chair pour la nourrir. A quelque temps de là, *Siao-tche* sauve des eaux du fleuve un homme à qui des brigands ont coupé les pieds et les mains. La femme devient éprise de cet homme qui refuse d'accéder à son désir tant qu'elle ne sera pas libre. Elle feint d'être prise d'un violent mal de tête que seule peut guérir une plante médicinale qui croît au fond d'un ravin; son mari